

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOUT 2016

Convocation en date du 22 août 2016

PRESENTS : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, BOULILA, , Mmes POUYER, VANPOUILLE, VENIN, SILLY, SANTALO, MM CHARTON, SCHORNO

Avaient donné pouvoir : Monsieur GELON à Monsieur LECOMPTE
Monsieur GODINEAU-MANIEZ à Madame SILLY
Monsieur HUFSCHMIDT à Madame POUYER
Madame LAGUEYTE à Monsieur DUCLERCQ

Absent excusé ; Monsieur FORGERON

Secrétaire de séance : Monsieur CHARTON

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MAI 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mai 2016.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, au 1er septembre 2016, le Conseil Municipal supprime un poste d'animateur 29 heures par semaine, un poste d'animateur 30 heures par semaine et crée un poste d'animateur 35 heures par semaine.

DEMANDE DE FINANCEMENT RELATIVE A LA CREATION DE LA MEDIATHEQUE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la construction de la médiathèque dont les travaux sont estimés à 699 300 euros.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir par voie de préemption la propriété sises à Mesnil-en-Thelle 98 Rue de la Libération cadastrée section AB 88 d'une contenance de 1703 mètres carrés appartenant aux Consorts CORNEILLE moyennant le prix de 345 000 euros validé par le service des Domaines afin d'y créer la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, tout document se rapportant à cette affaire.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES HAYETTES

A l'unanimité, après consultation en procédure adaptée, le Conseil Municipal attribue le marché d'aménagement de voirie de la rue des Hayettes à l'entreprise Sylvain Joyeux pour un montant de 317 340 euros hors taxes et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – MODIFICATION DES STATUTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modifications relatives aux statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise qui permettront d'adapter la composition des syndicats locaux d'énergie suite à la création de deux communes nouvelles, de modifier les compétences transférées au Syndicat afin que les communes puissent profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elle pourrait adhérer soit dans le cadre de conventions spécifiques.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES HYDRANTS AVEC LYONNAISE DES EAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec LYONNAISE DES EAUX pour le contrôle et la remise en état des hydrants (poteaux d'incendie) sur la base forfaitaire annuelle de 100 euros par hydrant et ce, pour pallier l'interruption de cette tâche assurée précédemment par les services de secours.

CONVENTION POUR INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de six ans avec CLEAR CHANNEL pour l'installation de quatre panneaux d'affichage urbains de deux mètres carrés permettant la pose d'un plan de ville sur une face.

DECISIONS MODIFICATIVES 1/2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante en section d'investissement :

2051-100	Site Internet mairie	3 500
21318-105	Chauffe-eau restaurant scolaire	800
2188-107	Autres immobilisations corporelles (matériel sportif TAP, accueil loisirs)	700
21568-110	Vitrine association	600
21318-130	Projeteurs gymnase	8 000
020	Dépenses imprévues	-13 600

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée est informée que le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable est consultable en mairie de même que le compte-rendu annuel sur l'activité gaz.

Les services du Conseil Départemental ont été consultés pour la création d'une zone 70 kms/h au lieudit les Quatre Chemins.

La vitesse excessive de la rue de la Ferme est évoquée.

La commune a été classée troisième dans sa catégorie, au titre des Villages Fleuris.

A MESNIL-EN-THELLE le 6 septembre 2016

Le Maire

Alain DUCLERCQ